

**De** : Direction des Ressources Humaines

**A** : L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs CHUBB France

**Objet** : Grille de remboursements des frais professionnels

**Date** : 26 juillet 2021

---

Vous trouverez ci-dessous, la grille de remboursements des frais professionnels, en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021.

Cordialement.



**Fabio DI MARIO**  
Directeur des Ressources Humaines

## TABLEAU DES REMBOURSEMENTS DES FRAIS CHUBB France

**Actualisation au 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Titre restaurant sédentaires	9,15 € Part Salariale : 3,66 € Part Patronale : 5,49 €												
Remboursement repas (midi) itinérants	13,05 € (forfait) (*)												
Remboursement repas (soir) itinérants	17 € avec justificatif plafonné												
Sédentaires en déplacement midi	17 € avec justificatif plafonné												
Sédentaires en déplacement soir	17 € avec justificatif plafonné												
Soirée étape (dîner, chambre, petit déjeuner) (**)	100 € avec justificatif plafonné, hors Île-de-France 120€ avec justificatif plafonné, en Île-de-France												
Indemnités kilométriques sédentaires utilisant leur véhicule personnel selon barème URSSAF <a href="https://www.urssaf.fr/portail/home/taux-et-baremes/indemnite-kilometriques/voiture.html">https://www.urssaf.fr/portail/home/taux-et-baremes/indemnite-kilometriques/voiture.html</a> (par convention, la distance est décomptée à partir de l'agence).	Extrait du barème URSSAF : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Puissance fiscale</th> <th>Jusqu'à 5000 km</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>3 cv et moins</td> <td>d x 0,456€</td> </tr> <tr> <td>4 cv</td> <td>d x 0,523€</td> </tr> <tr> <td>5 cv</td> <td>d x 0,548€</td> </tr> <tr> <td>6 cv</td> <td>d x 0,574€</td> </tr> <tr> <td>7 cv et plus</td> <td>d x 0,601€</td> </tr> </tbody> </table> <small>d = distance parcourue à titre professionnel en km</small>	Puissance fiscale	Jusqu'à 5000 km	3 cv et moins	d x 0,456€	4 cv	d x 0,523€	5 cv	d x 0,548€	6 cv	d x 0,574€	7 cv et plus	d x 0,601€
Puissance fiscale	Jusqu'à 5000 km												
3 cv et moins	d x 0,456€												
4 cv	d x 0,523€												
5 cv	d x 0,548€												
6 cv	d x 0,574€												
7 cv et plus	d x 0,601€												
Prime salle blanche	30 €												
Travaux du week-end (samedi, dimanche et jour férié) (***)	17 € avec justificatif plafonné												
Nettoyage des tenues professionnelles (uniformes)	44 € annuels												

(\*) Pour les itinérants cadres et non cadres – si la distance entre l'agence et le lieu de repas est égale ou supérieure à 20 km ou 20 mn.

(\*\*) Si le dîner, la chambre et le petit déjeuner sont pris dans des établissements différents, le cumul des dépenses doit respecter le plafond défini pour la soirée étape ; le dîner est remboursé dans la limite de 17€.

(\*\*\*) Remboursement des frais de repas le WE ou un jour férié, en cas d'intervention lors d'une astreinte.